



## Appel à Manifestations d'Intérêt

### Recrutement d'un consultant individuel pour adapter le code de la marine marchande et ses textes d'application en vigueur afin de disposer d'un cadre juridique complet, rénové, moderne et adéquat pour le contexte actuel

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt intervient dans le cadre de l'exécution du Plan Annuel des Achats inférieurs au seuil de Marché (PAA) de la Commission Environnementale (Dépense infra seuil) publié sur le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en date du 20/04/2023 tel qu'amendé.
2. La Commission Environnementale (CE) envisage de recruter un consultant individuel pour adapter le code de la marine marchande et ses textes d'application en vigueur afin de disposer d'un cadre juridique complet, rénové, moderne et adéquat pour le contexte actuel, et ce sur requête de l'Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes (AMAM) au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, et ce conformément aux TdRs publiés sur le lien <https://www.commission-environnementale.mr/wp-content/uploads/2023/06/Tdrs-Reforme-Code-Marine-Marchande-Draft-AMAME-31-05-2023-vf-Propre.pdf>.
3. Les candidats qualifiés et intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la mission décrite ci-dessus en fournissant les informations et preuves justifiant qu'ils sont qualifiés et capables de mener à bien la mission (cf. TdRs).
4. La manifestation d'intérêt doit comprendre ce qui suit :
  - Une lettre de manifestation d'intérêt,
  - Un CV détaillé avec tableau synthétisant la formation universitaire, l'expérience, les références du candidat en rapport avec la mission.

. Les candidatures seront évaluées suivant les critères de sélection suivants :

Critère	Note
Références académiques	30 pts
Expériences spécifiques récentes et pertinentes pour la mission	70 pts
Total	100 pts

5. La méthode de sélection des consultants sera basée sur la méthode de sélection consultants individuels. La procédure de la sélection sera conduite conformément à l'Arrêté n°0292/P.M/ portant adoption du manuel des procédures d'engagement des dépenses inférieures au seuil de compétence des Commissions de Passation des Marchés Publics (CPMP).
6. Les manifestations d'intérêt doivent parvenir, au plus tard le 15 juin 2023 à 17h00 soit sous plis fermé, au Secrétariat de la CDIS de la SMH, Ilot K, Rue 42-133, Numéro 349, BP 4344 Nouakchott-Mauritanie, soit par mail sur l'adresse : aghlana@smhpm.mr ; CC : bellal@smhpm.mr, tél : +222 46426872.
7. L'ouverture des Manifestations d'Intérêts aura lieu au siège de la SMH, le 16/06/2023 à 10h30.

**Le Coordinateur**  
**Tourad ABDEL BAGHI**